

Le conseil municipal, s'est réuni le 20 mars 2017, sous la présidence de Mme CLEMENT Yvette , Maire de TREMARGAT

Le conseil municipal a pris note des différentes demandes d'adhésions reçues en mairie.

Et décide de verser les sommes suivantes à

Fondation du Patrimoine = 55 €uros

Association La ferme à Trémargat = 10 €uros

Une subvention de 570 €uros à l'association Pause Toit

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ; considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Maire et adjoints, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Considérant que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

Du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par décret

Du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par décret

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide avec effet au 1er janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, et adjoints en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal .

Concernant le projet habitat, lecture a été faite de la nouvelle proposition de note de cadrage compilant toutes les orientations du projet global et identifiant les questions en suspend.